

# comment garder une maison malgré un financement insuffisant

# Par rolandgarros, le 01/06/2011 à 18:46

# Bonjour,

Nous souhaitons divorcer par consentement mutuel, mon ex femme ne souhaite pas de pension alimentaire ni de pension compensatoire.

Je souhaiterai que mon ex femme puisse rester dans la maison que nous avons acheté ensemble. La valeur de ce bien est estimée à 220 000 euros, elle s'est donc renseignée auprès des banques afin de racheter sa part soit 110 000 euros. Hors on lui accorde au maximum la somme de 80 000 euros ce qui est insuffisant pour couvrir sa part.

Y a t-il d'autres alternatives pour qu'elle puisse rester dans la maison sans que chacun soit lésé?

Sommes nous obligés de vendre ou peut-elle habiter dans la maison pour une période définie sans me verser de loyer mais tout en fixant un montant de "valeur locative" qui viendrait en déduction de sa part par exemple?

Nous sommes à l'écoute de toutes solutions que vous pouvez nous indiquer, et vous en remerciant d'avance.

## Par Domil, le 01/06/2011 à 22:33

Est-ce qu'il y a des enfants ?

Il y a diverses solutions comme

- la vente à terme (en gros, c'est vous qui lui faites le crédit, elle vous paye une somme d'argent tous les mois sur un temps déterminé par contrat)
- la location-vente

## Par rolandgarros, le 01/06/2011 à 23:02

merci pour votre réponse.

Oui 2 enfants en garde alternée.

Pouvez vous m en dire plus sur les solutions que vous évoquez?

Merci